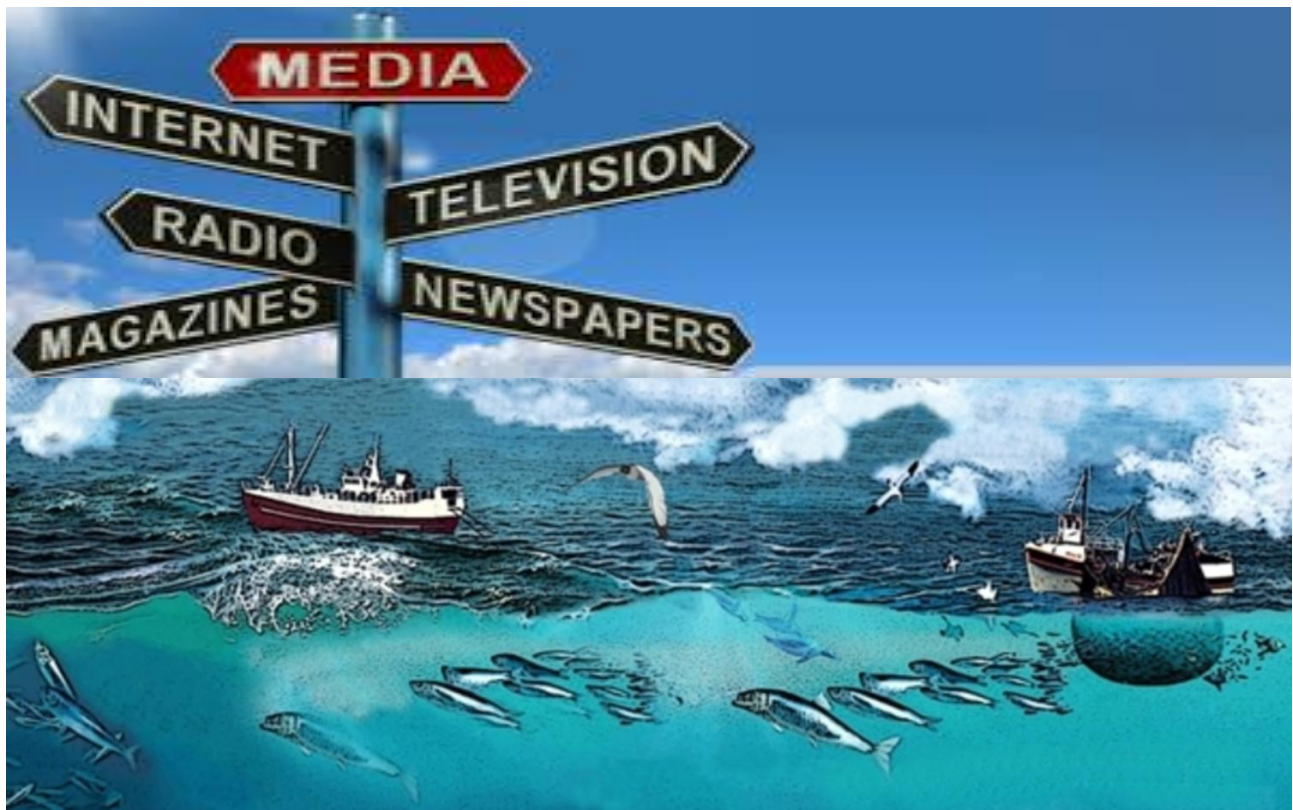


Rapport de la Visioconférence

*" Le renforcement des capacités des communicateurs sur
la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte
contre la pêche INN "*



04 novembre 2020

I. CONTEXTE

La pêche et l'aquaculture sont une source de santé, de richesse, de sécurité nutritionnelle et d'emplois pour les pays africains. Le poisson est l'un des produits alimentaires les plus commercialisés dans le monde. Il est particulièrement important pour les pays africains, car il crée des emplois et contribue de manière significative à réduire l'extrême pauvreté, à bâtir des communautés résilientes au climat, à la sécurité alimentaire et à des économies solides pour des millions d'Africains. Une étude de la FAO montre que le secteur de la pêche dans son ensemble emploie 12,3 millions de personnes en tant que pêcheurs à plein temps ou transformateurs à plein temps ou partiel, ce qui représente 2,1% de la population africaine âgée de 15 à 64 ans. Les pêcheurs représentent la moitié de toutes les personnes engagées dans le secteur (42,4% sont des transformateurs et 7,5% travaillent dans l'aquaculture). Environ 27,3% des personnes engagées dans la pêche et l'aquaculture sont des femmes, avec des différences marquées dans leur proportion parmi les pêcheurs (3,6%), les transformateurs (58%) et les travailleurs de l'aquaculture (4%).

La Banque mondiale estime que 300 millions de dollars supplémentaires de revenus annuels à valeur ajoutée pourraient être créés grâce à une meilleure gouvernance, à l'application des règles et réglementations et à une meilleure gestion du secteur de la pêche. Par exemple, selon la FAO, en seulement deux ans, la Sierra Leone a augmenté ses prises de poisson en imposant une zone exempte de chalutiers de six milles marins.

En raison de la pêche illégale, de la surpêche, du changement climatique provoquant une élévation de la température de la mer, une baisse des prises, une mauvaise gestion et une absence de gouvernance, les rendements générés sont beaucoup plus faibles que prévu.

La pêche figure parmi les secteurs clés de l'économie du continent africain. À elle seule, la pêche maritime débarque annuellement des millions de tonnes de produits halieutiques. Les captures sont souvent supérieures à 400.000 tonnes entre le Maroc, l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Mauritanie, le Sénégal, le Ghana et la Namibie. La pêche continentale quant à elle, se pratique principalement au niveau des fleuves et des Grands Lacs.

*Cependant, la **pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN)** affecte de manière disproportionnée les communautés, leurs économies, la sécurité alimentaire et contribue de manière significative à l'extrême pauvreté. Alors que les pays étrangers intensifient illégalement leurs efforts pour poursuivre la diminution de l'approvisionnement en poisson de l'Afrique, leur impact sur la vie marine et les habitats s'aggrave également. L'abondance des navires de pêche et des chaluts dans les eaux côtières africaines est particulièrement dommageable pour la vie marine. Dans de nombreux cas, les zones concernées sont chalutées à plusieurs reprises avant que le plancher océanique ne dispose de suffisamment de temps pour récupérer.*

*Face à cette situation de surexploitation et à la diminution des ressources, d'importantes décisions ont été prises par divers États, seuls ou en coopération, afin de combattre ce fléau. **Cette volonté des États de lutter contre la pêche INN doit s'accompagner d'une communication efficace et efficiente.** À cet effet, des espaces de rencontre et d'échanges s'imposent aux différentes parties*

prenantes du secteur (l'Administration, les associations, le secteur privé, les partenaires, les médias, etc.).

*C'est dans ce cadre que la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), en partenariat avec l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA), organise un **Atelier régional en visioconférence** pour le renforcement des capacités des journalistes et communicateurs membres de l'OMPDA des pays de la zone COMHAFAT, sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN.*

Cette activité s'inscrit en droite ligne de l'Accord de Partenariat triennal signé entre les deux parties en octobre 2018 à Rabat (Maroc).

OBJECTIFS DE L'ATELIER

1. Objectif général

L'objectif général de cet atelier est de renforcer les capacités des journalistes et communicateurs membres de l'OMPDA ressortissants de la zone COMHAFAT sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN.

En fin de compte, il s'agira de leur donner les moyens de faire partie de la solution pour contribuer au changement de mentalités et de pratiques dans le domaine halieutique sur le continent.

2. Objectifs spécifiques de l'atelier

Les objectifs spécifiques sont :

a) Fournir aux journalistes et communicateurs des informations sur la gestion durable des ressources et la pêche INN et ses conséquences ;

b) Fournir des orientations sur les cadres juridiques existants aux niveaux international et régional ;

c) Présenter une approche globale, concertée, cohérente et coordonnée qui améliore les conditions de pêche, le développement environnemental et socio-économique, ainsi que la capacité de générer de la richesse à partir d'une gouvernance durable du secteur de la pêche en Afrique ;

d) Partager les expériences comparatives sur la couverture médiatique des questions de pêche ;

e) Renforcer les compétences des participants en matière d'enquête, de rédaction, et d'usage des TIC pour les questions de pêche ;

f) Renforcer les capacités des participants en matière de collecte, de gestion et d'utilisation des données pour agrémenter leurs productions médiatiques et communicationnelles ;

g) Promouvoir la collaboration et l'interface entre journalistes et communicateurs d'une part, et les experts/spécialistes d'autre part ;

h) Créer un cadre de concertation pour un traitement médiatique régulier des thématiques de pêche dans les pays respectifs des participants, voire au-delà.

II. INTRODUCTION

1. La COMHAFAT a organisé le 04 Novembre 2020 entre 10h00 et 13h00 (GMT), une conférence en ligne, ayant pour thème " *Le renforcement des capacités des communicateurs sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN* ".
2. Ont pris part à cette réunion plus de 63 participants représentant :
Les Etats membres :
Angola, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Maroc, Sénégal, Sierra Leone et Togo.
Les Organisations internationales et régionales :
 - La Commission Baleinière Internationale (CBI)
 - Le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE)
 - La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
 - La Commission Sous Régionale des Pêche (CSRP) ;
 - ECOFISH ;
 - L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
 - L'agence de Pêche du Japon ;**La Société Civile :**
 - L'association Ouest Africaine pour le développement de la pêche artisanale (ADEPA)
 - La Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA) ;
 - L'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA) ;
 - Le Réseau des femmes africaines de la pêche (RAFEP) ;
 - Women Fisheries Forum (WFF)
3. La liste des participants est attachée à l' **Annexe I**.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. Dans son allocution d'ouverture lue par **Madame Kouamé Pascale**, Conseillère Technique chargée de la Communication, **Monsieur Moussa DOSSO**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, a souligné l'importance de cette réunion et a félicité le Secrétariat de la COMHAFAT pour cette initiative en faveur de cette thématique et la qualité de l'organisation.
5. Il a mentionné que la COMHAFAT par cette visioconférence a compris que la communication est l'un des moyens puissants à sa disposition pour promouvoir ses orientations majeures, faire connaître ses actions et susciter l'adhésion des Etats membres et des communautés bénéficiaires.
6. Il a ensuite souligné que les notions et activités liées à la gestion durable des ressources halieutiques et à la lutte contre la Pêche illicite non réglementé et non déclaré (INN) sont insuffisamment connues et les communicants sont peu informés des actions entreprises. Et que le thème de cet atelier est très important pour les communicants membres de l'OMPDA de la zone COMHAFAT vu les objectifs spécifiques.
7. Il a enfin souhaité vivement que chaque communicant apprenne grandement de cette formation, ce qui le rendra plus efficace dans sa mission et il a déclaré ouverts les travaux de cet atelier.
8. La parole est revenue à **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT qui s'est félicité de la tenue de cette visioconférence, qui a failli ne jamais avoir

lieu, puisque programmée pour le 24 Mars 2020 à Agadir, elle a été annulée à 2 jours de sa tenue en raison de la décision des autorités marocaines de fermer les frontières, en raison de l'Etat d'urgence sanitaire imposé par la pandémie de **la Covid-19**.

9. Il a souligné qu'il est regrettable de constater que les questions portant sur le secteur de la pêche dans les pays de la région ne sont que très rarement ou très superficiellement abordées par la presse et autres médias nationaux.
10. Il a rappelé que dans les grandes négociations internationales portant sur la gestion internationale des ressources halieutiques, la couverture médiatique est surtout assurée par les agences de presse des pays développés avec une prise en compte, bien légitime de leurs propres intérêts.
11. Il a ensuite constaté que la presse africaine brille par sa quasi absence dans des forums tels que les réunions de la CICTA (ICCAT), du COFI, la CITES, de la CBI etc... où se décident les règles de gestion d'espèces dont l'exploitation est hautement stratégique pour les pays africains et où parfois, seule la voix d'ONG protectionnistes est audible, sans prise en compte aucune de considération de développement ou de sécurité alimentaire des populations de la région.
12. **Mr Benabbou** a ajouté que les médias africains sont donc appelés à s'intéresser et à parler davantage de pêche et que les journalistes et communicateurs africains doivent être formés sur ces sujets pour disposer de la connaissance et des outils leur permettant de faire partie de la solution visant à contribuer au changement de mentalités et de pratiques dans le domaine halieutique sur le continent.
13. Il a terminé son discours par exprimer sa reconnaissance à la Présidence de la COMHAFAT pour son leadership et son appui constant, permettant ainsi au secrétariat de maintenir ses activités dans ce contexte difficile et renouveler ses remerciements à l'ensemble des partenaires, en particulier à l'OFCF pour l'appui appréciable qu'ils n'ont cessé d'apporter à la COMHAFAT.

IV. DEROULEMENT DE TRAVAUX

14. Monsieur **BENABBOU** a passé en revue l'ordre du jour de la visioconférence, (**Annexe II**), en précisant qu'il va assurer la modération et la conduite des travaux de la visioconférence.
15. L'interprétariat a été assuré en langues française et anglaise.

Présentation 1 : Le développement durable du secteur de la pêche dans l'espace COMHAFAT : atouts et menaces. (Mr. Mohamed Sadiki - COMHAFAT).

Notice biographique :

Ingénieur à l'administration centrale chargé de la pêche Maritime au Maroc depuis 1990, Titulaire d'un Diplôme Universitaire Français en Développement régional et planification spatiale, 1997, du cycle supérieur de gestion des entreprises, 1999 et de l'institut supérieur de l'administration publique ISA en 2012.

*Mr **Med SADIKI** assure actuellement, la fonction de chef du Département des programmes et projets à la COMHAFAT.*

Résumé de la présentation :

16. La présentation passe en revue les atouts du secteur de la pêche dans la région COMHAFAT, les opportunités pour le développement de ce secteur ainsi que les menaces qui compromettent les effets bénéfiques escomptés :
 - a. **Atouts du secteur de la pêche dans la région COMHAFAT**
 - Vaste région dotée d'une grande diversité du point de vue géographique

- Grande variété hydro climatique particulièrement favorables au développement de ressources aquatiques abondantes et diversifiées et à l'enrichissement trophique,
- Existence d'un cadre institutionnel et légal favorable à la coopération : Les Organisations régionales de coopération halieutique : CSRP, CPCO, COPACE, COREP, ICCAT Les organisations d'intégrations économiques : CEDEAO, UEMOA, CEEAC

b. Menaces qui pèsent sur le secteur de la pêche dans la région :

- Prépondérance inquiétante de la piraterie et la pêche INN, exacerbée par l'insuffisance des moyens pour la surveillance côtière
- Faiblesses institutionnelles et gouvernance inadéquate des ressources halieutiques nationales et partagées
- Faible adhésion aux instruments juridiques internationaux pertinents et de leur intégration dans la législation nationale,
- Le mandat consultatif des ORP ne permet pas de rendre exécutoires leurs décisions (Une étude commanditée par la COMHAFAT a conclu à la nécessité de de créer une ORGP dans la région, dont les résolutions seraient opposables aux parties)
- Faible résilience aux effets des changements climatiques ∪ Faible résilience socioéconomique aux épidémies et pandémies, qui sévissent dans la région, (SIDA, Ebola, COVID19...)
- Précarité des conditions de travail, de sûreté et de sécurité des gens de mer ∪ La croissance démographique, et la forte littoralisation et urbanisation présentent une pression sur la pêche de capture et accentuent la surexploitation et la pollution du milieu marin

c. Opportunités pour le développement du secteur de la pêche

- La volonté Politique affichée par les Ministres lors des Conférences des Ministres et aussi au sein des instances de l'UA Africains pour réformer les politiques sectorielles
- Adhésion aux ODD des NU à l'horizon 2030, notamment l'ODD14
- Supports importants des Partenaires Techniques et Financiers : Commission de l'Union Européenne, Banque Mondiale, FAO, PNUD, Banque Africain de Développement, USAID, ...,
- Existence des ORPs pour la gestion des pêches avec un meilleur ancrage au niveau régional et international ;
- Présence d'une société civile dynamique, ONG de femmes, de pêche artisanale, de média, même de renforcer la cogestion.....
- La demande intérieure et extérieure en produits halieutiques est structurellement croissante

Présentation 2 : Lutte contre la pêche INN : instruments juridiques internationaux et état actuel (Mr. Naji Laamrich –COMHAFAT)

Notice biographique

Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit International de l'Université Paris Sorbonne en 1985, M. LAAMRICH rejoint le Ministère des Pêches et de la Marine Marchande en tant qu'inspecteur maritime. En 1988, il est admis à l'Université Maritime Mondiale en Suède où il obtient un Master en Administration Maritime Générale. En 2003, il obtient un MBA de l'Anglia Polytechnic University de Cambridge.

Actuellement, il assure la fonction de chef du Département de la Coopération et des Systèmes d'Information à la COMHAFAT.

Résumé de la présentation :

17. La pêche INN reste l'une des principales menaces pour la pêche durable en Afrique, elle affecte négativement les moyens de subsistance des personnes qui dépendent de la pêche dans les pays côtiers africains.
18. Le manque de connaissances et de capacités pour surveiller efficacement les eaux territoriales et les navires de pêche contribue à l'expansion de cette activité illégale.
19. La question figure désormais sur l'agenda politique international, en particulier à la suite de l'adoption des cibles 14.4 et 14.6 des objectifs de développement durable (ODD), qui proposent de mettre fin à la pêche INN.
20. Des mesures juridiques, telles que l'introduction de systèmes de suivi et de surveillance ou le refus de services aux navires engagés dans la pêche INN, sont souvent mises en œuvre aux niveaux national et international pour lutter contre ces pratiques.
21. Plusieurs agences des Nations Unies ont créé ensemble un cadre solide pour mettre fin à la pêche INN et aux violations des droits de l'homme qui y sont liées.
22. L'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA) de la FAO qui renforce les contrôles portuaires pour empêcher le poisson pêché illégalement d'entrer sur le marché mondial.
23. La convention C188 sur le travail dans la pêche de l'OIT qui établit des normes de base pour des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche commerciale
24. L'Accord du Cap (CTA) de l'OMI qui définit les normes de sécurité pour les navires de pêche commerciale et détaille les réglementations que les pays Parties de l'accord doivent adopter pour protéger les équipages de pêche et leurs observateurs.
25. Les trois agences des Nations Unies ont reconnu les avantages des instruments susmentionnés dans la pêche INN et les problèmes sociaux associés.
26. Lorsqu'ils sont appliqués ensemble de manière efficace, ces trois traités fournissent un cadre juridique solide pour protéger les pays et leurs citoyens contre les menaces à la sécurité alimentaire et à la durabilité environnementale, la traite des êtres humains et le travail forcé.
27. La diffusion d'informations objectives et factuelles sur les pratiques INN pour les communautés de pêcheurs locales, le grand public et les responsables locaux, nationaux et internationaux augmente la sensibilisation aux activités INN qui sapent l'exploitation durable des ressources marines vivantes et ont tant de conséquences négatives pour l'environnement, l'économie et la société.
28. En donnant aux journalistes et à leurs réseaux les outils nécessaires pour surmonter le manque d'informations accessibles au public, on peut aider les médias à sensibiliser les populations sur les conducteurs de la pêche INN et à leur impact socio-économique sur les communautés côtières à travers des émissions régulières, des enquêtes internationales et articles dans la presse écrite.

Présentation 3 : Gestion durable des ressources halieutiques et lutte contre la pêche INN : quelle stratégie de communication pour les pays de la zone COMHAFAT ?

(Mr. Ashok Taluck Beeharry - Ile Maurice /OMPDA)

Notice biographique : **Mr Taluck (Ashok) Beeharry** qui poursuit une carrière de 30 ans en tant que journaliste / praticien chevronné dans les médias imprimés, électroniques et en ligne, a étudié la pédagogie au Mauritius Institute of Education et est titulaire d'un diplôme en communication de l'Université de Maurice. Il a également suivi une formation professionnelle en journalisme à

l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bordeaux, France et a participé à de nombreux ateliers / séminaires internationaux sur diverses questions / sujets médiatiques.

Il a assumé des responsabilités de haut niveau dans un certain nombre de postes liés au journalisme et à l'information / communication. Il a également assuré la fonction de directeur par intérim des nouvelles à la Mauritius Broadcasting Corporation (MBC).

Il est actuellement Desk Coordinator chez MBC et dans le cadre de ses fonctions, il partage la responsabilité de gérer le contenu éditorial des bulletins d'information à la télévision. Il supervise et coordonne également le formatage et la diffusion du contenu de l'actualité sur les plates-formes en ligne / multimédia de son organisation (site Web et page FB). Il supervise les fonctions administratives et RH du département Actualités de MBC. Ses domaines d'intérêt professionnels comprennent l'économie et les finances, l'économie bleue, la convergence technologique, les questions environnementales et les relations internationales et les affaires / diplomatie.

Il a également agi en tant que facilitateur pour la Banque mondiale et l'Union africaine pour un certain nombre d'activités liées aux médias, notamment des ateliers de formation, des conférences et des réunions en Afrique et dans les îles de l'océan Indien.

Il est actuellement secrétaire général du MOSFA (Observatoire des médias pour la pêche durable en Afrique)

Résumé de la présentation :

- 29.** La notion de durabilité a toute son importance en matière de gestion des ressources halieutiques. Tout aussi décisive est la problématique de lutte contre la pêche INN.
- 30.** Une stratégie de communication autour de ces deux enjeux dans la Zone COMHAFAT est donc forcément tributaire de multiples facteurs et variables, pour ne pas dire complexités.
- 31.** Il n'est pas possible de pouvoir esquisser les contours de cette stratégie sans prendre en considération un ensemble de principes fondamentaux mais aussi certains éléments exogènes, tous liés à la fois aux disciplines, activités et problèmes de la pêche d'une part et de l'autre à la dynamique communicationnelle tant de manière macrocosmique et globale que d'un point de vue microcosmique et spécifique.
- 32.** Des caractéristiques et particularités aux besoins, perspectives et défis, il est donc primordial de s'intéresser aux attentes, objectifs et orientations avant de pouvoir se pencher sur les moyens et mécanismes nécessaires, le déploiement programmatique, le contenu et le message et la mise en œuvre, soit une véritable approche stratégique pour assurer des résultats mesurables

Présentation 4. Quelle communication pour une bonne harmonisation des politiques de suivi, contrôle et surveillance des pêcheries : le cas de la Commission sous régionale des Pêches (CSR), partenaire de la COMHAFAT.

(Mr. Aïdara Talibouya –Senegal /OMPDA).

Notice biographique : **Mr Talibouye AIDARA** est diplômé de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication.

Il porte à son actif une solide expérience de plus neuf (9) ans partagés entre les rédactions des journaux au niveau national et international de 2001 à 2009.

A partir de juillet 2009, il prête alors ses compétences au Ministère des Pêches et de l'Économie maritime du Sénégal en qualité de Conseiller Technique en Communication. Son professionnalisme

et son esprit créateur lui ont valu la confiance de quatre (4) Ministres des Pêches et de l'Economie de 2009 à 2018).

De 2018 à 2019, il est affecté à la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) comme Conseiller en Communication.

Depuis mai 2019, il est nommé Chef de Division en charge du Partenariat et des Financements de la

Direction des Infrastructures Portuaires (DIP) au Ministère des Pêches et de l'Economie maritime.

Résumé de la présentation :

33. Elle traite de la communication pour une bonne harmonisation des politiques de suivi, contrôle et surveillance des pêcheries prenant comme cas de la Commission sous régionale des pêches (CSRP).
34. La CSRP a comme objectif d'harmoniser à long terme les politiques des Etats membres, en matière de préservation, de conservation et d'exploitation de leurs ressources halieutiques et de renforcer leur coopération au profit du bien-être de leurs populations respectives.
35. Les eaux de la CSRP sont très riches en produits halieutiques. Cette richesse est à l'origine de toutes les convoitises avec son lot de dégâts pour les Etats respectifs.
 - Phénomène de la pêche INN dans la région ouest africaine ;
 - Faible capacité nationale d'exploitation du potentiel important de ressource ;
 - Octroi des premiers permis/accords de pêche bilatéraux (Années 70) ;
 - Faibles moyens nationaux de surveillance favorisent la pêche INN.
36. En matière de communication la CSRP a en son sein un service de communication. Sa mission est entre autres de :
 - Mettre en œuvre de la politique et la stratégie de la communication du Secrétariat Permanent à travers un plan annuel de communication ;
 - Assurer le management des équipes (chargés et assistants de programme) ;
 - Assurer le suivi de la mise à jour périodique de la stratégie de communication du Secrétariat Permanent ;
 - Mettre en place un système efficace de gestion de l'information au niveau du Secrétariat Permanent et entre celui-ci et ses partenaires ;
 - Assurer le développement continu du site web de la CSRP et sa mise à jour régulière ;
 - Coordonner la mise en œuvre des composantes « communications » des différents projets et programmes de la CSRP, et en assurer le suivi ;
 - Aider à la rédaction, à la mise en forme et à la diffusion des supports de communication, dont les publications, expositions, documents visuels, etc.
 - Faciliter les contacts avec les médias nationaux, sous-régionaux, et internationaux pour une meilleure visibilité des activités de la CSRP

Présentation 5 : Promouvoir les directives volontaires pour une pêche artisanale durable en Afrique.

(Mr. Naoufel Haddad –Tunisie /OMPDA)

Notice biographique : *Mr Naoufel Haddad est un activiste de la société civile depuis son jeune âge comme membre bénévole et guide dans les associations de l'enfance, la jeunesse et la protection de l'environnement. Il est membre fondateur de plusieurs associations dans les domaines de l'agriculture numérique et la pêche artisanale. Il a reçu une formation universitaire en sciences halieutiques (1988-1990 ; 1998-2000), et Géomatique (2007-2009) qui lui a permis de mener brillamment différents projets de protection des ressources halieutiques au sein du ministère de*

l'agriculture tunisien depuis 1993, en particulier dans la cogestion des ressources la mise en place du VMS et l'aménagement des zones marines en récifs artificiels.

A part le secteur public, Il est convaincu que la société civile et les petits agriculteurs et pêcheurs artisans organisés ont un rôle primordial dans la transformation de nos systèmes de productions pour les rendre plus durable et équitable. Ainsi il s'est investi pour organiser les professionnels en fondant d'abord la première association tunisienne qui s'occupe de l'organisation des pêcheurs artisans, qui sont longtemps marginalisé et sans voix (ATDEPA/TAFDA), dont il est président fondateur (2011-2012). Depuis, plusieurs associations ont vu le jour, ce qui a permis de les unir dans le réseau tunisien de la pêche artisanale durable (2014) et occupa le poste de vice-président.

Depuis 2016, il est membre de l'OMPDA et point focal du Nord Afrique.

Résumé de la présentation :

37. L'observatoire des Médias pour une pêche durable en Afrique a choisi de développer son site Web en utilisant le CMS WordPress. Un CMS, pour Content Management System (système de gestion de contenu).
38. On associe Wordpress couramment à l'idée d'un service de blog, mais c'est en réalité bien plus que cela. Cette plate-forme permet de construire des sites web robustes et entièrement fonctionnels, et d'atteindre presque n'importe quel niveau de complexité.
39. Le choix de Wordpress se base sur 10 raisons dont la facilité d'utilisation.
40. Enfin le tableau de bord d'administration du site web <http://www.mosfa-ompda.org/fr/> qui est en constante amélioration avec la participation des membres de l'observatoire a été présenté succinctement.

6. Élaboration des stratégies et plans de communication pour la pêche : l'expérience de l'OMPDA (Mr. André Naoussi – Cameroun /OMPDA)

Notice biographique :

Mr André Naoussi est journaliste depuis 1989. Issu de l'École supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC, Yaoundé), il a également suivi des formations au Caire et à Paris sur le journalisme participatif et l'administration électronique.

Ayant quitté volontairement la Fonction publique, en 2016 il a été désigné par des collègues d'une quarantaine de pays africains comme Coordonnateur de l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA).

Depuis 2001, Mr. Naoussi est correspondant au Cameroun du magazine panafricain basé à Paris Arica International. En 2003 il est au lancement du magazine people Ici les Gens du Cameroun. Il collabore également au mensuel La Voix du Paysan, et au bihebdomadaire Défis Actuels.

Résumé de la présentation :

41. Dès sa création en mars 2016 à Elmina (Ghana), l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA), a inscrit dans sa vision et ses missions la création de réseaux pour développer des stratégies de communication efficaces pour la gestion durable des ressources halieutiques en Afrique.

42. Non seulement l'OMPDA a été sollicité pour élaborer des Stratégies et des Plans de communication, mais il a élaboré des propositions à diverses structures concernées par la gestion durable des ressources halieutiques sur le continent.
43. Sur commande, l'OMPDA a produit :
- La Stratégie de communication pour la Commission sous-régionale des Pêches (CSRP) en Afrique de l'Ouest (octobre 2017) ;
 - Le Plan d'action de communication et de sensibilisation pour la CSRP (document bilingue français/anglais en décembre 2018), assorti des Termes de référence d'un atelier de validation (janvier 2019).
44. D'initiative de groupe, et très souvent avec accord informel des organisations, l'OMPDA a produit des offres de communication, entre autres : pour la promotion de l'Economie Bleue en Afrique (UA-BIRA), la vulgarisation de l'Accord sur les Mesures du Pays du port d'accès (FAO Afrique), la promotion de la Pêche durable et de l'Aquaculture en Afrique (NEPAD), la lutte contre la pêche INN à travers des illustrations et graphiques (IUCN).
45. Tous ces offres, demeurés jusqu'alors bénévoles (nous insistons sur l'adjectif), en attente de concrétisation, pourraient bien s'inspirer de la collaboration mutuellement fructueuse entre l'OMPDA et la COMHAFAT, matérialisée par un Accord triennal signé en octobre 2018.

Présentation 7 : Accompagnement média d'un projet national : le cas du « Plan Halieutis » au Maroc. (Mr. Halim Hamid – Maroc /OMPDA).

Notice biographique :

Mr Hamid Halim est le Président fondateur Maroc Bleu, ex directeur de publication & Rédacteur en chef du journal électronique www.marocbleu.com 2012-2019

Il est Conseiller en communication auprès de la chambre de la pêche maritime atlantique Nord Casablanca depuis 2013, de la chambre de la pêche maritime atlantique central Agadir depuis 2013 au 2018 de la confédération nationale de la pêche côtière au Maroc depuis 2013.

Il est Vice-président de la fédération nationale de la pêche de l'union Marocain des Travailleurs (UMT)

Résumé de la présentation :

46. La présentation passe en revue les potentiels que possède le secteur de la pêche maritime au Maroc, et comment la stratégie *Halieutis* a pu réussir à changer certaines des caractéristiques du secteur de la pêche maritime et à instaurer un modèle très avancé et rentable grâce à la mise en place d'un système scientifique et technique de protection des pêches en partenariat avec les acteurs économiques de la pêche maritime.
47. *Halieutis* dont l'objectif est de faire du secteur de la pêche maritime un moteur de croissance de l'économie marocaine s'appuie sur 16 projets stratégiques. Chacun de ces projets a été réfléchi de manière à répondre aux principes du développement durable, socialement acceptable, écologiquement responsable et économiquement viable.
48. L'intervenant a fait le point sur l'expérience du journal marocbleu.com pendant 8 ans d'accompagnement de la stratégie *Halieutis* et le rôle de <https://marocbleu.com> en tant que premier site internet spécialisé dans le domaine maritime au Maroc, qui a joué un rôle très important à réduire l'écart de communication entre l'administration et les professionnels.

Présentation 8 : La communication pour le développement durable de la pêche : quelle complémentarité entre la COMHAFAT et l'OMPDA ? (Mr. Mohamed Sadiki /COMHAFAT)

Résumé de la présentation :

49. Mr. Sadiki a rappelé que la COMHAFAT et l'OMPDA ont signé en 2018 un Accord de Coopération pour le développement d'une pêche durable dans la région.

Il a ensuite précisé qu'en matière de coopération au développement, on distingue principalement deux axes de communication :

1-la communication institutionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'une politique d'image et de visibilité institutionnelle qui présente les activités, les objectifs et les résultats de la coopération au développement.

2-la communication pour le développement (C4D), qui est un outil d'influence sociale et politique. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l'information. La C4D ne constitue pas un complément à la gestion de projets mais bien une activité transversale dont le but est de renforcer le dialogue avec les bénéficiaires, les partenaires et les autorités afin de favoriser l'appropriation des programmes au niveau local et de produire un impact durable. La communication pour le développement est un processus social axé sur le dialogue et ayant recours à un large éventail d'outils et de méthodes. L'objectif est de travailler à différents niveaux, tels que l'écoute, la relation de confiance, le partage des connaissances et des compétences, l'application de politiques, le débat et l'apprentissage afin d'obtenir des changements importants et durables.

- Renforcer le dialogue avec les parties prenantes aux projets de développement
- Favoriser l'appropriation des programmes au niveau local
- Produire un impact durable
- La communication pour le développement une mission partagée entre les spécialistes du développement et les communicateurs.
- La C4D est au cœur du développement durable. C'est une tâche transversale pour tous, plus qu'une simple activité des professionnels de la communication
- De journalistes aux communicateurs pour le développement, Il ne s'agit plus uniquement d'informer mais d'agir en tant qu'agent de développement et de changement des comportements
- Les programmes de communication sont appelés à faire avancer les programmes de développement

50. La présentation recommande de :

- ✓ Renforcer la capacité de communication pour le développement durable de la pêche dans les EM et les organisations à tous les niveaux.
- ✓ Inciter les Etats à élaborer ou développer des politiques nationales de communication pour le développement durable de la pêche
- ✓ Prévoir au niveau des institutions de développement d'une ligne budgétaire pour la communication pour le développement.
- ✓ Adopter et mettre en œuvre des politiques et des lois créant un environnement propice à la communication pour le développement (notamment des moyens de communication libres et pluralistes ainsi que le droit à l'information et à la communication).
- ✓ Elaborer un guide sur le développement durable de la pêche destiné aux médias

Présentation 09 : Renforcement de la voix de l'Afrique au sein des instances internationales de la pêche (Mr. Naji Laamrich –COMHAFAT)

Notice biographique

Résumé de la présentation :

51. Malgré les grands avantages économiques et sociaux que la pêche peut offrir pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique, les investissements dans la pêche et l'aquaculture africaines sont remarquablement faibles.
52. Les communautés vivant de la pêche maritime montrent le même attachement à la mer et font face aux mêmes défis. Cependant, si la pêche et l'aquaculture doivent relever les défis du changement technologique, des réformes institutionnelles et la mobilisation des ressources sont nécessaires à l'appui du développement du secteur pour parvenir à un développement durable.
53. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable nécessite que tout le monde soit engagé et que la Voix de l'Afrique devrait être défendu à tous les niveaux.
54. A cet effet et Conformément aux orientations du Cadre de la Politique et Stratégie pour la Réforme des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique, le renforcement et la consolidation de la Voix Africaine dans la gouvernance et la gestion des pêches ont été retenus comme quatrième objectif stratégique des actions de la COMHAFAT.
55. En ce qui concerne la coordination des positions au niveau des instances internationales des pêches, Il est essentiel que les États membres aient une présence active et parlent d'une seule voix au sein des instances comme l'ICCAT, la CITES, la CBI, la FAO....
56. À cet égard, la COMHAFAT a réussi à assurer la participation régulière d'au moins un représentant national par État membre, suivie à chaque fois d'une réunion préparatoire.
57. Chaque fois, les participants ont été unanimes sur la nécessité de renforcer la bonne gouvernance du secteur de la pêche et de l'aquaculture qui reste une condition sine qua non de sa croissance et de sa contribution effective au développement socio-économique des États membres.
58. Or la faible participation des médias africains aux réunions des organes internationaux des pêches ne contribue pas à ce processus.
59. A cet effet, la COMHAFAT lance un Appel pour l'implication des communicateurs et journalistes africains à mieux comprendre et décrire honnêtement les réalités dans lesquelles les communautés de pêcheurs doivent vivre et travailler et défis auxquels elles sont confrontées.
60. Ils doivent être une meilleure défense des intérêts nationaux en portant sur la place publique les enjeux des débats relatifs à la gestion internationale des ressources halieutiques en expliquant et défendant le principe de l'exploitation durable des espèces marines.

Présentation 10 : Rôle et nouveaux défis des médias (Covid-19 entre autres) dans la gouvernance du secteur de la pêche (Mr Ashok Taluck Beeharry – Ile Maurice /OMPDA)

Résumé de la présentation :

61. Les médias déjà en pleine mutation avant la Covid-19 connaissent une métamorphose et organique et extrinsèque dans le sillage de la pandémie, subissant une vague de contrecoups et de pressions socioéconomiques.
62. La gouvernance, elle, est remise en question, et semble se redéfinir ou se positionner pour des raisons plus ou moins semblables.
63. Voilà donc les prémisses qui sous-tendent la question de rôle et nouveaux défis des médias opérant désormais dans un paysage mué avec une configuration repensée et une nouvelle typologie, au sein d'un système transformé de gouvernance.
64. Avec son poids et son importance dans la vie et l'existence des populations qui en dépendent, le secteur de la pêche se laisse ainsi voguer à la merci d'une gouvernance que les médias peuvent certainement influencer mais dans le cadre précis de responsabilités et fonctions dictées par une véritable révolution de la filière.
65. Cela entraîne un certain nombre de difficultés et de conditionnalités dans un contexte qui mettraient à mal des méthodologies traditionnelle ou conventionnelle.

66. Il s'agit donc de redéfinir les paramètres de cette gouvernance en tenant compte de nouveaux impératifs et de nouvelles exigences dans une tentative de réconcilier des contradictions apparentes.

Présentation 11 : Usages concrets de WordPress et des outils numériques par l'OMPDA

(Mr. Naoufel Haddad –Tunisie /OMPDA)

Résumé de la présentation :

67. Les pêches artisanales contribuent à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Plus de 90% (soit 108 millions de personnes) des pêcheurs et travailleurs du secteur sont des artisans dont la grande majorité vit dans des pays en développement et près de la moitié sont des femmes.
68. Ainsi il a été décidé de faire bénéficier ce secteur d'un instrument visant à mettre en évidence son importance et son rôle socio-économique. Des actions devraient être prises en vue d'impliquer davantage les pêcheurs artisans et à favoriser leurs accès aux ressources et au processus d'élaboration des politiques publiques et des prises de décisions.
69. Un processus consultatif mondial ascendant, a abouti à l'élaboration des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale). Premier instrument international qui soit entièrement consacré à la pêche artisanale, secteur qui revêt une importance fondamentale.
70. Le Comité des pêches a approuvé les Directives sur la pêche artisanale à sa trente et unième session, en juin 2014. Il s'agit d'une date historique, puisque nous disposons depuis d'un outil essentiel pour assurer la durabilité de la pêche artisanale et permettre au secteur de contribuer à l'élimination de la faim et de la pauvreté.
71. Pour pouvoir concrétiser les recommandations formulées dans les Directives sur la pêche artisanale, il faut les connaître, les comprendre et les appliquer. C'est pourquoi la sensibilisation est un élément incontournable de leur mise en œuvre.
72. Ainsi l'OMPDA doit contribuer à :
 - Informer les parties prenantes et les communautés de pêcheurs sur les principes et le contenu des Directives PAD versions en langues locales, recours à divers moyens d'information, la mise en œuvre et soutenir le développement de plans d'action.
 - Faire connaître les Directives, notamment en diffusant des versions simplifiées et traduites à l'intention des personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche artisanale.
 - Diffuser efficacement l'informations sur cette question et sur le rôle des femmes dans la pêche artisanale et à mettre en évidence les mesures à prendre pour améliorer la situation et les conditions de travail des femmes.
73. Les présentations et les débats animés ont permis à la réunion de faire le point de la situation de du secteur de la pêche dans la région COMHAFAT, en mettant l'accent sur la pêche INN et ses conséquences ainsi que les moyens de renforcement des capacités des participants en matière de collecte, de gestion et d'utilisation des données pour agrémente leurs productions médiatiques et communicationnelles pour une meilleure contribution à la gestion durable des ressources marines.
74. De même, sur la base de ces discussions et des diverses présentations, les participants ont proposé une série de recommandations visant à impliquer d'avantage les médias africains dans les questions liées au secteur de la pêche afin de contribuer à renforcer le rôle des acteurs non étatiques notamment les associations et les organisations des acteurs privés et des communautés de pêche des pays de la zone COMHAFAT.
75. Ces recommandations qui ont été reprises par le Secrétariat de la COMHAFAT sont intégrées dans ce rapport (**Annexe IV**).

76. Toutes les présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante : <https://comhafat.org/fr>

77. Les travaux de l'atelier sont déclarés clos à 15 :30

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PAYS/ORGANISME	NOM & PRENOM	TITRE	E-MAIL
1	ADEPA	M. Moussa MBENGUE	Directeur	mbenguepeche@yahoo.fr
2	Agence de pêche-Japon	M. Shimizu NOBUSHIGE	Représentant	n.shimizu17@gmail.com
3	Angola	M. Inacio Junior SEBASTIAO	Journaliste/ RADIO NACIONAL	sebastiaojunior55@hotmail.com
4	Bénin	M. Léonce Landry Setondji AISSOUN	Journaliste/Le Pays Emergent	aissoun68@gmail.com
5	Cameroun	M. Guy Iréné MIMBANG	Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques	mimbang@gmail.com
6		M. André NAOUSSI	Journaliste/Coordonnateur de l'OMPDA	andrenaoussi@gmail.com
7	CBI	Mme Rebecca LENT	Secrétaire Exécutive	rebecca.lent@iwc.int
8		M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
9		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
10		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
11		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	laamrichmpm@gmail.com
12		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	sadiki.comhafat@gmail.com

13	COMHAFAT	Mme Hayat ASSARA	Assistante de direction	hayat.comhafat@gmail.com
14		Mme Amal MOUTTAKI	Chargée de projet	moutaki.comhafaf@gmail.com
15		M. Rachid REGRAGUI	Cadre	regraguicomhafat@gmail.com
16		Mlle Wafaa AAMOUN	Assistante	aamoum.comhafat@gmail.com
17		Mme Karima Choukrani	Secrétaire	mkarima241@gmail.com
18		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
19		M. Ali BOUALI	Consultant	bouali1952@gmail.com
20	Congo	M. Christian Wilfrid DIANKABAKANA	Journaliste/Afrique environnement Plus	chrislawilla@yahoo.fr
21		Mme Roseline AKENZE NEE OGNIMBA	Directrice des Ressources Halieutique et de l'Aménagement des Pêcheries.	ogroseline@gmail.com
22	Consultant	Dr Moustapha KEBE	Consultant	kebe_tapha@yahoo.fr
23		M. Driss MESKI	Consultant	driss.meski@outlook.com
24		M. Benoit CAILLARD	Consultant	b.caillart@fs-marine.fr
25		M. Mohamed MERZAGUI	Expert en affaire maritime	marmar271156@gmail.com
26	COPACE	M. Sakchai McDonough	COPACE-PESCAO Responsable de projet pour la pêche/bureau régional de la FAO pour l'Afrique.	sakchai.mcdonough@fao.org

			Accra, Ghana	
27	COREP	M. Emmanuel SABUNI KASEREKA	Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation.	issaske@yahoo.fr
28	Côte d'Ivoire	M. Konan ANGAMAN	Technical Advisor /MIRAH	angaman.konan1@yahoo.fr
29		M. Djoro Hyacinthe GNEPA	Chef du Centre de Coordination de sauvetage Maritime (MRCC)	s16020@alumni.wmu.se
30		Mme Akissi Marcelle AKA KOUAMENAN	Journaliste/ L'Inter d'Abidjan	akamarcelle98@gmail.com
31		Madame Kouamé Pascale	Conseillère Technique chargée de la Communication	pascalekouame@hotmail.fr sercom1.mirah@gmail.com
32		Mlle N'Guessan Prisca	Chargée de Communication du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	sercom1.mirah@gmail.com
33	CSRP	M. Babacar BA	Chef du Département « Suivi-Contrôle-Surveillance & Aménagement des Pêches »	babacar.ba@spsr.org
34		M. Diénaba BEYE	Chef de service «Harmonisation de la politique et de la législation de la pêche »	dienaba.beye@spsr.org
35	ECOFISH	Mme Aina RANDRIANANTO ANDRO	Représentante/ECOFISH	Aina.Randrianantoandro@fao.org
36	FAO	Mme Aurora MATEOS	Représentante	Aurora.Mateos@fao.org

37	Gabon	M. Jean Augustin NZENGUI	Journaliste/Gabon Première TV	augustinjean57@gmail.com
38	Gambie	M. Juma JALLOW	Ministère de la pêche, des ressources en eau et des affaires nationales	jumajallow86@gmail.com
39	Ghana	M. Gyesi ZADOK KWAME	Journaliste	zadokgyesi@gmail.com
40		M. Richard YEBOAH	Commission des pêches - Ministère des pêches et développement de l'aquaculture	richyeboah@gmail.com
41	Guinée	M. Sekou TOURE	chargée de communication du Ministère des pêches	sktoure@gmail.com
42		Mme Fatoumata Yarie BANGOURA	Chargée de Communication au Ministère des Pêches, de l'aquaculture et de l'Economie maritime	fatoubangs83@gmail.com
43		Mme Hadja Fatou ARIBOT	Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime Directrice Nationale de l'Economie Maritime	aribotfatoumata@ymail.com
44	Guinée Equatoriale	Mme Christo Balina ABUA NTUGU OKOMO	Journaliste/TV Nationale Guinée Equatoriale	cristelle.lafille2012@gmail.com ok pass
45	Ile Maurice	M. Beeharry TALUCK	Journaliste/Secrétaire Général OMPDA (Mauritius Broadcasting Corporation)	ashokb@intnet.mu ; sa.beeharry@mbc.intnet.mu
46	ISPM AGADIR	M. Mhamed	Directeur Général	Hmamou@mpm.gov.ma

		HMAMOU		
47	Japon	M. Yoshihiro TAKAGI	Conseiller/Japon	ytakagi8@yahoo.co.jp
48	Libéria	M. Lewis E.B Konoe	Directeur des communications et des services médiatiques.	lkonoe@nafaa.gov.lr
49		M. Willam Y. BOEH	Coordinator Office of National Fisheries	willamboeh92@gmail.com
50	Maroc Bleu	M. Halim HAMID	Journaliste/Directeur	marocbleunews@gmail.com
51	MPM/MAROC	Mr Aomar BOURHIM	Chef de Service de la Coopération Multilatérale	bourhim@mpm.gov.ma
52		Mme Lamyae QAIDI	Cadre	lqaidi@mpm.gov.ma
53		Mme Fatima Zohra HASSOUNI	Chef de Division de la durabilité et d'Aménagement des ressources halieutiques	hassouni@mpm.gov.ma
54		Mme Najat El Monfaloti	Chef de Service Gestion et Aménagement des Ressources	elmonfaloti@mpm.gov.ma
55		M. Abdellatif HMDANE	Chef de service de coordination de la lutte contre la pêche INN	hmidane@mpm.gov.ma
56	RAFEP	Mme Amy Dago CHRISTIANE	Présidente	dagoamy@yahoo.fr
57	Sénégal	M. Talibouya AÏDARA	Journaliste/Communication – Ministère des Pêches	aidara.or.t@gmail.com

58		Dr Mame Diarra FAYE	Médecin des gens de mer Sénégal. alumni du World Maritime University	mamediarrafaye@gmail.com
59		M. Sidiya DIOUF	Adjoint au Directeur des pêches maritimes/chef division pêche artisanale	dioufsidiya@yahoo.fr
60	Sierra Leone	M. Amadu LAMRANA BAH	Journaliste/Africa Young Voices Media Empire	amadulamrana_bah@yahoo.com
61		M. Sahr Patrick SANDI	Officier des Pêches	sahrpsandi@gmail.com
62	Togo	M. Ali DOMTANI	Directeur des Pêches	domtania@yahoo.fr
63		M. Kokouvi Dziedzom ASSOGBA	Responsable de formation maritime	asserghino@gmail.com
64	Tunisie	M. Naoufel HADDAD	Journaliste/Agence de Vulgarisation et de formation agricoles	Naoufel4haddad@gmail.com

ANNEXE II : AGENDA

Heure : 10 :00 (GMT)- 13 :00 (GMT)

Modérateur : Mr. Abelouahed Benabbou / Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT).

MOTS DE BIENVENUE : Mr. Abdelouhed Benabbou (COMHAFAT) + Mr. André Naoussi (Coordonnateur OMPDA).

PRESENTATIONS (10- 15 mn-/présentation)

1. Le développement durable du secteur de la pêche dans l'espace COMHAFAT : atouts et menaces.

(Mr. Mohamed Sadiki - COMHAFAT).

2. Lutte contre la pêche INN : instruments juridiques internationaux et état actuel

(Mr. Naji Laamrich –COMHAFAT)

3. Gestion durable des ressources halieutiques et lutte contre la pêche INN : quelle stratégie de communication pour les pays de la zone COMHAFAT ?

(Mr. Ashok Taluck Beeharry - Ile Maurice /OMPDA)

4. Quelle communication pour une bonne harmonisation des politiques de suivi, contrôle et surveillance des pêcheries : le cas de la Commission sous régionale des Pêches (CSRP), partenaire de la COMHAFAT.

(Mr. Aïdara Talibouya –Senegal /OMPDA).

5. Promouvoir les directives volontaires pour une pêche artisanale durable en Afrique.

(Mr. Naoufel Haddad –Tunisie /OMPDA)

6. Élaboration des stratégies et plans de communication pour la pêche : l'expérience de l'OMPDA (Mr. André Naoussi – Cameroun /OMPDA)

7. Accompagnement média d'un projet national : le cas du « Plan Halieutis » au Maroc. (Mr. Halim Hamid – Maroc /OMPDA).

8. La communication pour le développement durable de la pêche : quelle complémentarité entre la COMHAFAT et l'OMPDA ? (Mr. Mohamed Sadiki /COMHAFAT).

9. Renforcement de la voix de l'Afrique au sein des instances internationales de la pêche (Mr. Naji Laamrich –COMHAFAT)

10. Rôle et nouveaux défis des médias (Covid-19 entre autres) dans la gouvernance du secteur de la pêche (Mr. Ashok Taluck Beeharry – Ile Maurice /OMPDA)

11. Usages concrets de WordPress et des outils numériques par l'OMPDA.

(Mr. Naoufel Haddad –Tunisie /OMPDA)

12. Clôture

ANNEXE IV : RECOMMANDATIONS

- **Rappelant** l'importance stratégique du secteur des pêches dans la États membres de la COMHAFAT de par sa forte contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois et de richesse nationale ;
- **Considérant** la vulnérabilité du secteur face aux diverses menaces qui pèsent sur la durabilité des ressources marines et leur impact négatif d'ordre économique, social et environnemental ;
- **Prenant** acte des initiatives multisectorielles et des dispositions diverses à entreprendre pour améliorer la protection et la performance du secteur ;
- **Réaffirmant**, l'impérieuse nécessité de combattre la surpêche et la pêche INN qui rendent inefficaces les mesures de conservation et de gestion durable des pêches aux niveaux national, transfrontalier et régional ;
- **Reconnaissant** le rôle central d'une communication efficace et efficiente en tant que partie prenante de la démarche pour le développement d'une pêche durable ;
- **Notant** cependant, le faible intérêt porté au secteur de la pêche par les médias et communicateurs africains ;
- **Constatant** la quasi-absence d'une presse africaine spécialisée dans les questions relatives aux problématiques de la pêche au niveau international ;
- **Conscients** de la nécessité d'impliquer davantage les intervenants œuvrant dans les médias, dans la gestion rationnelle et responsable des ressources halieutiques de leurs pays ;
- **Relevant** la volonté de plus en plus affirmée de défendre et de faire connaître la « voix de l'Afrique » dans tous les espaces où les ressources halieutiques de la planète sont en jeu ;
- **Considérant**, la nécessité de former et de renforcer les capacités des communicants du continent africain sur les enjeux de la gestion durable des ressources halieutiques ;

Les participants à la Conférence en ligne organisée par la COMHAFAT, en partenariat avec l'OMPDA, sur le thème : " Le renforcement des capacités des communicants sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN "

RECOMMANDENT :

1. Sensibiliser les décideurs africains sur la nécessité d'une plus large implication des communicants dans la gestion durable des ressources halieutiques du continent ;
2. Intégrer la dimension « Communication pour le développement durable de la pêche » dans toutes les stratégies nationales et régionales de gouvernance de la pêche ;
3. Assurer une plus large couverture des questions relatives au secteur de la pêche, en particulier celles portant sur les menaces à la pêche durable, notamment la surexploitation et la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) ;
4. Créer dans le cadre d'une démarche d'exploitation durable des ressources marines, un espace de concertation pour un échange régulier du traitement médiatique des thématiques de pêche dans les pays de la zone COMHAFAT ;
5. Promouvoir la collaboration entre communicants et experts sur les questions de pêche en Afrique ;
6. Promouvoir une approche concertée et cohérente des positions de l'Afrique dans les négociations internationales en matière de pêche ;
7. Former et renforcer les capacités des communicants membres de l'OMPDA ressortissants de la zone COMHAFAT sur les enjeux de la gestion durable des ressources halieutiques et les contours de la lutte contre la pêche INN ;
8. Assurer une présence régulière des communicants du continent dans tous les cadres de négociation où les ressources halieutiques de l'Afrique sont en jeu.
9. Adopter et mettre en œuvre des politiques et des lois créant un environnement propice à la communication pour le développement (notamment le droit à l'information, à la communication, et faciliter l'accès aux moyens et technologies d'information et de communication).

ANNEXE V : ALLOCUTIONS

Allocution d'ouverture de Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire, Président de la COMAHAFAT

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le secrétaire exécutif,

Mesdames et messieurs les communicants des Etats membres de la COMAHAFAT,

C'est pour moi un plaisir, d'être associé à l'ouverture de la visioconférence de l'atelier portant sur " Le renforcement des capacités des communicants sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN".

Je suis heureux de prendre la parole au nom de monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques. Je voudrais profiter de cette opportunité, pour saluer le secrétariat et encourager vivement notre organisation commune, la COMAHAFAT, pour la présente initiative et son dynamisme qui permet de prendre des actions malgré l'environnement paralysant du Covid-19.

Mesdames, Messieurs,

Le principal objectif de la COMAHAFAT est de promouvoir une coopération effective et active entre les Etats membres en vue d'une préservation des ressources halieutiques et un développement durable des pêcheries dans la région.

Aujourd'hui, la Pêche figure parmi les secteurs clés de l'économie du continent Africain. Elle crée des emplois et contribue à réduire l'extrême pauvreté en Afrique.

La COMAHAFAT est à féliciter et remercier pour sa précieuse contribution à l'atteinte de ces objectifs.

La COMAHAFAT par cette visioconférence a compris que la communication est l'un des moyens puissants à sa disposition pour promouvoir ses orientations majeures, faire connaître ses actions et susciter l'adhésion des Etats membres et des communautés bénéficiaires.

En effet, les communicants veulent participer à cette dynamique parce qu'ils jouent un rôle cardinal de relai entre tous les acteurs. Pour ce faire, ils ont des besoins de formation et d'informations sur les sujets hautement techniques traités par la COMAHAFAT.

Cependant, les notions et activités liées à la **gestion durable des ressources halieutiques et à la lutte contre la Pêche illicite non réglementé et non déclaré**

(INN) sont insuffisamment connues et les communicants sont peu informés des actions entreprises.

C'est ainsi que le thème de cet atelier est très important pour nous les communicants membres de l'OMPDA de la zone COMAHAFAT vu les objectifs spécifiques.

En effet, la formation initiée ce jour à l'attention des communicants permettra de nous outiller afin de répondre aux objectifs qui sont les nôtres à savoir :

- Pallier l'insuffisance des formations des communicants relatives à ces thématiques ;
- Contribuer à renforcer l'appropriation de ces thématiques par les Etats membres et les bénéficiaires ;
- Contribuer à renforcer le rôle des acteurs non étatiques notamment les associations et les organisations des acteurs privés et des communautés de pêche.

Je souhaite vivement que chaque communicant apprenne grandement de cette formation, ce qui le rendra plus efficace dans sa mission.

En vous souhaitant plein succès dans vos travaux, je déclare ouvert l'atelier sur « Le renforcement des capacités des communicants sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN »

Je vous remercie de votre aimable attention.

Visioconférence de la COMHAFAT sur le thème :

Allocution introductive du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

**Monsieur le Représentant du Président de la COMHAFAT,
Monsieur le Représentant du Bureau Inter-Africain des Ressources Animales
(BIRA)**

**Messieurs les représentants des Organisations régionales de Pêche,
Messieurs les représentants de l'Agence de pêche du Japon et de l'OFCE,
Monsieur le Coordonnateur de l'Observatoire des Médias pour une Pêche
Durable en Afrique,
Messieurs les représentants des Etats membres,
Mesdames et Messieurs,**

*C'est pour moi un réel plaisir d'être avec vous ce matin, à l'occasion de cette visioconférence qui a pour thème *Le renforcement des capacités des communicateurs sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN.**

Je suis d'autant plus ravi que cette conférence a failli ne jamais avoir lieu, puisque programmée pour le 24 Mars 2020 à Agadir, elle a été annulée à 2 jours de sa tenue en raison de la décision des autorités marocaines de fermer les frontières, en raison de l'Etat d'urgence sanitaire imposé par la pandémie de la Covid-19.

Grâce à la volonté commune de l'OMPDA en la personne de son coordonnateur, Monsieur André Naoussi et du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT, nous pouvons aujourd'hui nous réjouir de la tenue de cette conférence dans une version certes virtuelle, mais qui pourra répondre à toutes nos attentes, en proposant quelques pistes d'action et de réflexion aux acteurs de la sphère médiatique africaine, quant aux rôles et aux responsabilités qui leur incombent dans l'implantation d'une pêche durable.

Mesdames et Messieurs,

La pêche est une ressource économique de premier ordre en Afrique. Elle figure parmi les secteurs clés de l'économie de notre continent. Que ce soit en termes de santé, de richesse, de sécurité nutritionnelle et d'emplois, son importance n'est plus à démontrer. Le secteur crée des emplois et contribue de manière significative à réduire l'extrême pauvreté, à bâtir des communautés résilientes au changement climatique, à édifier des économies solides pour des millions d'Africains et à leur assurer une plus grande sécurité alimentaire.

Ce secteur est cependant, confronté à plusieurs menaces qui compromettent sérieusement ses effets bénéfiques attendus sur le développement socio-économique des pays de la région.

Depuis quelques années déjà, les ressources halieutiques des mers et des océans de notre continent diminuent de façon drastique. En cause, les excès de la pêche industrielle, le non-respect des cycles naturels, la dégradation de l'environnement marin, le pillage des eaux pratiqué par des étrangers mais aussi des locaux, et le manque d'organisation sur les plans nationaux et internationaux pour gérer cette richesse.

Il est vrai aussi, que de plus en plus d'initiatives sont prises pour faire face à cette situation, mais celles-ci restent insuffisantes et le constat est somme toute préoccupant.

Que faut-il faire pour renverser rapidement cette tendance et contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques de façon durable dans la région ?

Il existe certainement de nombreuses pistes, mais nous pensons qu'une meilleure **information** sur la situation qui prévaut, à l'attention de tous les acteurs et intervenants, est de nature à participer efficacement au renforcement d'une gestion durable des ressources halieutiques de nos eaux.

Mesdames et Messieurs,

Il est regrettable de constater que les questions portant sur le secteur de la pêche dans nos pays ne sont que très rarement ou très superficiellement abordées par la presse et autres médias nationaux.

En outre, dans les grandes négociations internationales portant sur la gestion internationale des ressources halieutiques, la couverture médiatique est surtout assurée par les agences de presse des pays développés avec une prise en compte, bien légitime de leurs propres intérêts.

La presse africaine brille par sa quasi absence dans des forums tels que les réunions de la CICTA (ICCAT), du COFI, la CITES, de la CBI etc... où se décident les règles de gestion d'espèces dont l'exploitation est hautement stratégique pour nos pays et où parfois, seule la voix d'ONG protectionnistes est audible, sans prise en compte aucune de considération de développement ou de sécurité alimentaire de nos populations.

Mesdames et Messieurs,

La portée des activités des médias, journalistes et communicateurs africains de tous genres, va au-delà de la simple transmission d'informations à l'état brut. Pour cette raison, il leur appartient de jouer pleinement leur rôle pour :

- Une plus grande **sensibilisation** sur les menaces et risques qui pèsent sur l'exploitation des ressources halieutiques, parfois en dénonçant pratiques innommables de certaines flottes dans nos eaux ;
- Une **mobilisation** plus efficace des intervenants qu'il soit administration, associations professionnelles, consommateurs, secteur privé, partenaires, etc.) ;
- Participer à **l'éducation** des pêcheurs à travers une vulgarisation des bonnes pratiques de pêche ;
- Meilleure **défense** des intérêts nationaux en portant sur la place publique les enjeux des débats relatifs à la gestion internationale des ressources halieutiques,
- **Expliquer et défendre** le principe de l'exploitation durable des espèces marines.

Les médias africains sont donc appelés à s'intéresser et à parler davantage de pêche.

Pour ce faire, nos journalistes et communicateurs doivent être formés sur ces sujets pour disposer de la connaissance et des outils leur permettant de faire partie de la solution visant à contribuer au changement de mentalités et de pratiques dans le domaine halieutique sur le continent.

Et c'est dans cet objectif que la COMHAFAT s'est associée à l'OMPDA dans le cadre du MoU signé entre les 2 Parties.

Cette rencontre, est une 1^{ère} action, notre ambition est d'en réaliser toute une série.

Mesdames et Messieurs

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans exprimer toute ma reconnaissance à la Présidence de la COMHAFAT pour son leadership et son appui constant, permettant ainsi au secrétariat de maintenir ses activités dans ce contexte difficile.

Je voudrais également renouveler mes remerciements à l'ensemble de nos partenaires, en particulier à l'OFCF pour l'appui appréciable qu'ils n'ont cessé de nous apporter.

Et c'est convaincu de l'engagement et de l'expertise collective de tous ceux qui participent à cette visioconférence, en faveur d'une meilleure communication sur les questions de pêche dans nos pays, que je vous souhaite une rencontre fructueuse.

Merci de votre aimable attention

VISIOCONFERENCE DE LA COMAHAFAT SUR LE THEME :

" Le renforcement des capacités des communicants sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN "

Le 04 novembre 2020

Allocution de clôture de Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire, Président de la COMAHAFAT

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le secrétaire exécutif,

Mesdames et messieurs les communicants des Etats membres de la COMAHAFAT,

Nous voici au terme de l'atelier de formation qui a eu pour thème " Le renforcement des capacités des communicants sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN ".

La tenue de cet atelier constitue en effet le raffermissement d'une coopération étroite, dynamique et fructueuse entre nos Etats pour la préservation des ressources halieutiques et leur développement durable.

Au nom de Monsieur Moussa DOSSO, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire, Président de la COMAHAFAT, je voudrais remercier le Secrétaire Exécutif de la CHOMHAFAT, ses collaborateurs et les techniciens qui n'ont ménagé aucun effort pour garantir une organisation réussie du présent atelier.

Qu'il me plaise enfin de féliciter tous les participants à cet atelier pour leurs contributions actives et mutuellement enrichissantes notamment :

- M. Mohamed SADIKI qui a été en mesure de proposer un certain nombre d'étapes, cinq plus précisément considérés comme déterminantes pour le développement du secteur pêche dans la région.
- M. Hamid HALIM qui a partagé avec nous une liste d'actions menées par le Royaume du Maroc afin de lutter contre la pêche INN
- M. Talibouye AIDARA pour qui, une communication efficace requiert des moyens humains, logistiques, matériels et financiers.

Je me réjouis des résultats combien éloquents auxquels nous sommes parvenus au terme de nos travaux, ce dont je ne pouvais d'ailleurs pas douter au regard de la qualité des participants.

Aussi, suis-je convaincu que nous sommes désormais mieux outillés et mieux informés, sur les actions à mener en vue d'une gestion durable des Ressources Halieutiques et pour une lutte efficace contre la pêche INN dans nos différents pays.

Mesdames et Messieurs,

Je vous exhorte vivement à mettre ces connaissances en pratique, à cultiver le partage de l'information afin d'atteindre notre objectif commun de préservation des ressources halieutiques et le développement durable des pêcheries dans la région.

Ensemble, nous avons toutes les raisons de croire en l'aboutissement de notre lutte.

Je vous remercie !